

# « JE VEUX UN ENDROIT SÛR »

LES RÉFUGIÉES DE SYRIE  
DÉRACINÉES ET SANS  
PROTECTION AU LIBAN



AMNESTY  
INTERNATIONAL





© Amnesty International

© Ali Alshelhi / Syrian Eyes



**Beaucoup de femmes venues de Syrie et qui se trouvent actuellement au Liban sont victimes de violences, de harcèlement et d'exploitation, en raison des difficultés auxquelles elles doivent faire face en tant que réfugiées. Leur protection et leur accès à la justice sont minimes. Leur situation est encore aggravée par le fait que jusqu'à présent la communauté internationale n'a pas fourni de financement ni de soutien adéquats aux réfugiés venant de Syrie. Par ailleurs, le gouvernement libanais continue de rendre extrêmement difficile l'obtention ou le renouvellement des permis de séjour pour les réfugiés.**

*Tous les noms de ce document ont été changés pour protéger l'identité des réfugiées qui se sont entretenues avec Amnesty International. Les femmes apparaissant sur les photos ne sont pas nécessairement celles qui ont été interrogées.*

### **L'histoire de Fatima**

*Fatima a 38 ans. Elle est arrivée de Syrie en 2014 et vit avec ses quatre enfants dans le sud du Liban.*

*« Je suis arrivée au Liban avec mon frère et mes quatre enfants début 2014. Ma ville était assiégée et bombardée avec des armes chimiques. Mon mari avait été enlevé dans l'usine où il travaillait, peut-être par les forces de sécurité mais je ne sais pas.*

*« La situation au Liban n'est vraiment pas facile et je ne me sens pas en sécurité ici. Lorsque je suis arrivée, j'avais besoin d'aide. J'ai voulu inscrire mes enfants à l'école. Quelqu'un à l'école m'a dit qu'il m'aiderait pour l'inscription. Je lui ai donc donné mon numéro de téléphone pour qu'il me tienne au courant. Il a commencé à m'appeler deux à trois fois par jour pour me dire qu'il m'offrirait tout ce que je voulais et pour me demander si je voulais sortir avec lui. J'ai fini par lui dire que je n'avais plus besoin de son aide. J'ai arrêté de donner mon numéro*

*à ceux qui me proposent de l'aide, parce que j'ai peur.*

*« Je me sens exploitée au Liban, surtout par les hommes. Lorsque j'entends parler de gens bien susceptibles de m'aider, je vais les voir. Mais je me rends alors compte qu'ils ne sont pas si bien que ça, qu'ils veulent quelque chose en échange. Ils commencent par me complimenter et je finis par comprendre qu'ils veulent autre chose. Bien souvent, lorsque je suis dans la rue dans le quartier où je vis, des hommes qui me connaissent me proposent de m'emmener quelque part. Ils savent que mon mari n'est pas là. Si j'accepte, ils m'offriront indirectement des faveurs. Ils me diront : « Si tu as besoin d'aller quelque part, je peux t'y emmener. »*

*Je peux être sûre qu'ils reviendront dans les jours qui suivent pour me demander quelque chose de plus. Parfois, les hommes me posent des questions sur mon*



*mariage. Quand je réponds que je continue de chercher mon mari et que mes enfants attendent leur père, ils me disent de cesser mes recherches et que mon mari est probablement mort.*

*« Je n'ai aucun soutien dans ce pays. Mes frères ont pris un bateau et sont maintenant en sécurité en Europe. Ne pas avoir de famille au Liban me donne l'impression d'être vulnérable. Voilà pourquoi je voudrais être réinstallée et rejoindre mes frères. »*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début de la crise en 2011, plus de quatre millions de personnes ont fui la Syrie, dont plus d'un million vers le Liban. Cela signifie qu'au Liban, une personne sur quatre vient de Syrie en tant que réfugiée et que le Liban accueille proportionnellement plus de réfugiés que tout autre pays au monde. Au début de la crise syrienne, le Liban pratiquait

une politique générale d'ouverture des frontières envers les réfugiés. Mais ce n'est désormais plus le cas.

Après avoir subi des pertes et des traumatismes, après avoir quitté leur maison et tout ce qu'elles connaissaient pour rechercher la sécurité, les réfugiées continuent de résister et font tout leur possible pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, dans des circonstances très difficiles.

---

*En haut à gauche* : Réfugiées syriennes interviewées par Amnesty International, plaine de la Békaa, Liban, octobre 2015.

*Ci-dessus* : Camp de réfugiés sous tente dans la plaine de la Békaa, Liban, janvier 2016.

*Couverture* : Deux femmes sur une route en bordure du village de Brital dans la plaine de la Békaa (Liban), près de la frontière syrienne, octobre 2014. © Fairfax Media/Getty Images

## FAITS ET CHIFFRES

- Le Liban accueille aujourd'hui plus d'un million de réfugiés venus de Syrie.
- Le Liban accueille également plus de 44 000 réfugiés palestiniens venant de Syrie.
- 25,9 % des réfugiés ayant quitté la Syrie pour le Liban sont des femmes de plus de 18 ans.
- 10 % des réfugiés correspondent à la définition de « vulnérable » du HCR et nécessitent une réinstallation dans un pays tiers.
- En 2014, le HCR au Liban a présenté 159 demandes de réinstallation pour 441 personnes correspondant à la catégorie « femmes et filles en danger ». Ces demandes ne représentent que 7 % des demandes introduites pour des réfugiés au Liban.
- Vingt pour cent des foyers de réfugiés syriens au Liban sont dirigés par des femmes. Un tiers des réfugiés palestiniens venus de Syrie vivent dans un foyer dirigé par une femme.



## Soutien international

La situation des réfugiés venus de Syrie s'est dégradée au cours de l'année 2015, sur le plan économique et de la sécurité. Environ 70 % des réfugiés syriens au Liban vivent sous le seuil de pauvreté, et leurs économies s'amenuisent. En 2015, l'ONU n'a reçu que 57 % des fonds nécessaires pour faire face à la crise des réfugiés au Liban. Elle a donc dû réduire le soutien qu'elle apportait à ces personnes. En janvier 2015, le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) a réduit l'allocation mensuelle pour l'alimentation de 27,70 dollars des États-Unis par personne à 19 dollars. En juillet, une nouvelle réduction l'a fait passer à seulement 13,50 dollars. Fin 2015, de nouveaux fonds ont été tardivement débloqués, permettant au PAM de remonter l'allocation mensuelle à 21,60 dollars par personne à partir du mois d'octobre. Cette somme représente 0,72 dollar par personne et par jour, bien en dessous du seuil international de pauvreté fixé par la Banque mondiale à 1,90 dollar par jour.

L'incapacité de la communauté internationale à fournir un soutien suffisant au Liban et à financer correctement l'intervention régionale des Nations unies face à la crise des réfugiés syriens est profondément choquante. La communauté internationale doit assumer sa part de responsabilité dans le soutien et l'accueil des réfugiés, en augmentant sa participation financière à la réponse humanitaire et en réinstallant un plus grand nombre de réfugiés parmi ceux qui en ont le plus besoin.

## Permis de séjour

En 2015, le gouvernement libanais a introduit de nouveaux critères très stricts pour le renouvellement des permis de séjour des réfugiés. La plupart de ces personnes sont incapables de payer les frais de renouvellement (200 dollars par personne) et de fournir les nombreux documents demandés. Les réfugiés syriens qui n'ont pas de permis de séjour en cours de validité sont considérés en infraction au regard de la loi libanaise. Cela les expose à de nombreuses atteintes à leurs droits humains (arrestations arbitraires, détention ou expulsion, entre autres), à des restrictions à leur liberté de circulation pour éviter les postes de contrôle, ou encore à un accès à la justice plus restreint dès lors qu'ils ont peur de porter plainte pour violences ou harcèlement.

Si les réfugiées de Syrie ne peuvent pas ou ne veulent pas signaler ces violences, ce harcèlement et ces menaces aux autorités libanaises, c'est principalement parce qu'elles n'ont pas de permis de séjour valide.



## VIOLENCE, EXPLOITATION ET HARCÈLEMENT

Les réfugiées venues de Syrie, dont des Palestiniennes, sont exposées aux violences liées au genre et à l'exploitation dans presque tous les aspects de leur quotidien. Les réfugiées sans parent masculin adulte et qui sont à la tête de leur foyer au Liban sont particulièrement vulnérables.

Parmi elles, certaines sont veuves, d'autres divorcées. D'autres encore sont mariées, mais leur mari est resté en Syrie, a demandé l'asile dans un autre pays, est porté disparu, a été victime de disparition forcée ou est détenu en Syrie.

Les réfugiées luttent pour faire face au prix élevé de la vie au Liban. Beaucoup vivent dans la crainte de ne pas pouvoir payer leur loyer à temps et d'être expulsées par les propriétaires. Le prix élevé réclamé pour l'eau ou l'électricité paraît suspect à certaines réfugiées, mais elles ne peuvent réagir, par crainte de l'expulsion.

Des réfugiées ont expliqué à Amnesty International les mauvaises conditions de vie auxquelles elles sont confrontées dans les quartiers informels : environnement crasseux, invasions de rongeurs, manque d'équipement de base comme l'eau courante ou l'électricité.

---

**En haut à gauche : Des réfugiées syriennes travaillent dans une boulangerie de fortune dans le camp d'Al Jarrahieh, dans l'ouest de la plaine de la Békaa, Liban, janvier 2016.**  
**Ci-dessus : Réfugiée syrienne, plaine de la Békaa, Liban, janvier 2016.**

## Réfugiées palestiniennes venues de Syrie

Avant le conflit, la population syrienne comptait un grand nombre de réfugiés palestiniens. Beaucoup ont également fui le conflit syrien et plus de 44 000 se trouvent désormais au Liban. Un peu plus de la moitié d'entre eux sont des femmes et des filles. Au Liban, les réfugiés palestiniens ne sont pas traités de la même manière que les réfugiés syriens. Le gouvernement libanais leur impose en effet davantage de restrictions en matière d'emploi et de permis de séjour concernant. De plus, ils dépendent de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et ils reçoivent une aide de l'ONU différente de celle perçue par les réfugiés syriens, qui dépendent du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)



## L'histoire de Reem

Reem est une palestinienne de 28 ans. Venue de Yarmouk, dans la banlieue de Damas, elle vit désormais à Beyrouth, dans le camp de Mar Elias.

« Un jour, ma mère est retournée en Syrie pour récupérer certains papiers officiels de notre famille. Elle se trouvait en Syrie lorsque le gouvernement libanais a introduit de nouvelles règles concernant l'entrée des Palestiniens au Liban. Elle n'a donc pas pu revenir. J'ai appelé la Direction générale de la sécurité générale [le département du ministère de l'Intérieur que les réfugiés doivent contacter pour renouveler leur

**Ci-dessus : Une femme dans un quartier pauvre de Beyrouth qui accueille de nombreux réfugiés venus de Syrie, juillet 2013.**

**En haut à droite : Certaines réfugiées sont employées par des ONG pour réaliser des broderies traditionnelles, qui sont ensuite transformées en portefeuilles ou en sacs à mains et vendues, Liban, octobre 2015.**

permis de séjour]. J'ai parlé à un responsable auquel j'avais déjà eu affaire et je lui ai demandé s'il pouvait nous aider. Il a répondu qu'il le ferait si je venais à Jounieh avec lui [une ville côtière située à 16 kilomètres au nord de Beyrouth, connue pour ses hôtels]. J'ai refusé et j'ai dit que je préférerais que ma mère reste en Syrie. Ma mère a finalement pu payer et revenir au Liban.

« Une autre fois un homme m'a proposé de payer mon loyer si je l'épousais. Quand je passe dans la rue, il dit « je vais t'épouser ».

« J'ai dû changer mes habitudes. Je ne me coiffe plus de la même façon, et je m'habille différemment aussi. Je leur dis : "Qui vous autorise à me parler comme ça ?" Je ne peux pas sortir du camp avec mes amis. Même si je rentre à 20 ou 21 heures, j'entends énormément de réflexions d'hommes. Et lorsqu'ils s'approchent de moi, ils sont tous armés.

« Je veux un endroit sûr. N'importe où dans le monde. »

## L'histoire de Rajaa

Rajaa a 50 ans. Avec ses enfants, elle a quitté la Syrie pour le Liban en 2013.

« Mes enfants et moi sommes arrivés au Liban en 2013. Mon mari a disparu en Syrie.

« Je vis sous une tente avec 10 personnes : nous sommes trois femmes avec nos enfants, sans mari. Tous les 15 du mois, je dois verser un loyer pour cette tente. Le propriétaire n'admet aucun retard. Je dois donc parfois sortir mendier pour payer le loyer. Comme nous vivons sous tente, nous devons faire face à de nombreux problèmes. La tente fuit. Quand il pleut, nous dormons dans des vêtements mouillés.

« Être ruiné et ne pas avoir d'argent est également humiliant. Je veux demander aux gouvernements s'ils estiment que 13 dollars [par mois] suffit pour survivre. »



## Exploitation et harcèlement au travail

Les réfugiés travaillent souvent de manière informelle, surtout ceux qui sont en situation irrégulière au Liban. Les réfugiées au Liban avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue et qui travaillent sont plus souvent veuves ou épouses d'un mari détenu qu'accompagnées de leur époux. Certaines réfugiées qui travaillent ou ont essayé de trouver un emploi sont sous-payées. Parfois, des employeurs diminuent délibérément les salaires des réfugiées car ils savent qu'elles sont désespérées, qu'elles ont besoin de cet argent ou que leur permis de séjour n'est pas valide et qu'elles ne vont donc pas se plaindre. Certaines réfugiées sont harcelées sexuellement au travail ou risquent de l'être. Plusieurs ont confié avoir quitté ou refusé un emploi car le comportement d'un employeur les mettait mal à l'aise ou leur donnait des soupçons quant à ses intentions.

## L'histoire de Nada

*Nada a 29 ans. Depuis 2013, elle vit au Liban, où elle travaille et aide plusieurs familles.*

*« Je suis arrivée au Liban en 2013 et je vis avec ma sœur. Mon père est décédé et mes deux frères sont en prison. Je viens en aide à quatre familles. Avant, je travaillais dans un entrepôt de vêtements. Mais l'employeur ne nous a pas payées pendant une semaine, alors nous sommes parties. Il nous disait souvent : « Si vous acceptez de travailler tard, je vous ramènerai chez vous ». Je pense que c'était une sorte de harcèlement.*

*« Depuis deux ans, je fais de la broderie dans un centre [géré par une ONG] et j'aide à payer le loyer. Même si la situation est bonne, j'ai tout de même besoin d'un autre travail pour aider ma famille.*

*« [Si je devais dénoncer une infraction], j'irais voir la police. Je ne me tairai pas s'il s'agit de mes droits. »*

## Harcèlement sexuel dans des lieux publics

Nombre de réfugiées ont subi du harcèlement sexuel dans des lieux publics, et celles qui sont à la tête de leur famille risquent d'être davantage molestées par des hommes qui savent qu'elles sont seules au Liban.

Des réfugiées de Syrie ont parlé à Amnesty International du harcèlement sexuel subi de la part de policiers, de fonctionnaires chargés du renouvellement des permis de séjour, d'employeurs, de chauffeurs de bus ou de taxi et d'inconnus dans la rue. Ce type de harcèlement inclut des avances sexuelles déplacées de la part d'hommes libanais, ou la proposition d'une aide financière ou autre en échange de rapports sexuels. Dans d'autres cas, des hommes demandent des réfugiées ou leur fille en mariage en échange de leur aide.



## L'histoire d'Aisha

Aisha a 33 ans. Elle a quitté la banlieue de Damas pour le Liban en 2012 et vit désormais à Taalabaya, dans la plaine de la Békaa, avec son mari et ses quatre enfants, dont l'un souffre d'une maladie rare.

« Je suis arrivée au Liban en 2012.

« C'est difficile de renouveler les permis de séjour. Le mien a expiré en août 2014. J'ai voulu le renouveler, mais cela coûte 200 dollars, et il vaut mieux utiliser son argent pour d'autres choses. Je préfère payer pour ma fille malade plutôt que pour renouveler mon permis de séjour. [Sans un permis de séjour valide,] j'ai peur de sortir. J'ai peur des postes de contrôle. Je dois aller à Beyrouth avec ma fille tous les 15 jours pour des rendez-vous médicaux. Je passe par les postes de contrôle et ils [les autorités] ne m'ont pas encore arrêtée. Mais j'ai toujours peur que quelqu'un m'interpelle.

« Un Libanais est venu un jour me dire qu'il m'aiderait pour les documents officiels mais qu'en échange il voulait passer la nuit avec moi. Alors que j'étais avec ma fille, cet homme est passé devant moi et s'est arrêté pour me demander cela. Bien que j'aie mentionné mon mari, il a quand même proposé de me donner de l'argent pour passer la nuit avec lui.

« J'ai raconté à une autre femme ce qui s'était passé et je lui ai décrit la voiture. Elle m'a dit qu'elle connaissait cet homme et qu'il avait déjà fait la même chose auparavant.

« Ces hommes exploitent la situation des Syriens, surtout quand ils voient que nous sommes dans le besoin. »

## Incapacité à demander réparation

Des réfugiées ont aussi fait part à Amnesty International de leur profond manque de confiance à l'égard des autorités libanaises lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes efficaces et impartiales sur leurs plaintes. Même lorsque des réfugiées de Syrie tentent de dénoncer des violences et du harcèlement de la part de policiers, les autorités refusent de les aider en raison de leur permis de séjour non valide.





## L'histoire d'Hanan

Hanan est arrivée au Liban début 2013 et vit avec ses trois filles au camp de Chatila, à Beyrouth. Âgée de 38 ans, cette réfugiée palestinienne a quitté le camp de Yarmouk à Damas, en Syrie.

« Mon mari est en Allemagne. Depuis qu'il est parti, les gens me regardent bizarrement, y compris ceux qui distribuent l'aide. Ils conditionnent l'aide et me disent qu'ils me donneront ce dont j'ai besoin si j'accepte de les voir plus tard. Les chauffeurs de taxi aussi me harcèlent et me disent qu'ils m'emmèneront dans des endroits où je n'ai pas demandé à aller.

« Une fois j'ai eu un problème avec un chauffeur de bus alors que je rentrais avec mes filles de la Békaa à Beyrouth. À part le conducteur, il n'y avait qu'un seul passager dans le bus, ainsi que moi et mes filles. Le conducteur s'est mis à avoir une attitude étrange dans le but de m'intimider. Il a d'abord

pris son revolver et l'a posé à côté de lui, pour que je sache qu'il était armé. Ma fille aînée, qui a 16 ans, était absolument terrifiée. Je lui ai dit de ne pas avoir peur et que je gèrerais la situation.

« Comment pensez-vous que j'ai réussi à descendre du bus ? J'ai dû promettre de revenir. Je lui ai dit : "Si vous voulez bien, je vais d'abord raccompagner mes filles". J'ai pris son numéro de téléphone et son nom, car c'était le seul moyen de descendre du bus. Je me suis même dit que si les choses allaient trop loin et que je ne pouvais pas descendre, je lui donnerais tout ce qu'il voulait, tant qu'il ne faisait pas de mal à mes filles.

« Je suis allée au poste de police de Chatila, à Beyrouth, pour porter plainte. J'étais furieuse mais les policiers m'ont dit : "Vous savez que vous ne pouvez pas déposer une plainte ? Vous n'avez pas de statut juridique au regard la loi." Ils ont ajouté d'un ton sarcastique : "Et d'abord, pourquoi vous a-t-il harcelée?"

Beaucoup de femmes [réfugiées] sont victimes d'agressions, de harcèlement, de vols, voire de viol, mais elles ne peuvent pas porter plainte parce qu'elles sont en situation irrégulière au Liban et qu'elles risquent d'être arrêtées.

**En haut à gauche : Bus dans la plaine de la Békaa, Liban, octobre 2015.**

**Ci-dessus : Voyage depuis la plaine de la Békaa à Beyrouth par une froide nuit embrumée, Liban, janvier 2016.**



## L'histoire de Maryam

Originnaire de Homs, Maryam a 35 ans. Elle a raconté à Amnesty le harcèlement dont elle a été victime de la part de policiers libanais après leur avoir déclaré la mort d'un proche.

« L'un de mes proches est mort en août. La police a pris ma déposition et celle de ma sœur. Dans ce document figuraient toutes nos données personnelles – nom, adresse et numéro de téléphone. Un peu plus tard des policiers ont commencé à passer devant chez nous ou à nous appeler pour nous demander de sortir avec eux. Il s'agissait des trois policiers qui avaient recueilli notre déclaration. Ils nous ont menacées parce que nous n'avions pas de permis [de séjour] en règle. Ils disaient qu'ils allaient nous mettre en prison si nous refusions de sortir avec eux.

« Cela a duré environ deux mois. Puis notre propriétaire a voulu récupérer la maison et nous avons déménagé. Nous avons changé de numéros de téléphone et nous n'avons pas

donné notre nouvelle adresse à la police. Maintenant, je n'oserais pas me rendre au poste de police. Même si j'y allais, cela ne servirait à rien. Les policiers ne m'aideraient pas.

« Le harcèlement [des réfugiées] est un très grand problème au Liban. Que je sois célibataire ou mariée, je serai toujours harcelée. Ils [les hommes] me proposent de l'argent pour que je leur fasse des choses. Voilà pourquoi nous avons peur pour nos enfants. J'ai une fille de 16 ans et j'ai peur de l'envoyer même au magasin le plus proche.»

## Les obligations du Liban en vertu du droit international

Le Liban n'a pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ni son Protocole de 1967, qui constituent les principaux instruments internationaux en matière de protection des droits des réfugiés. Le Liban est cependant soumis au droit international coutumier et à d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains, qui s'appliquent également aux réfugiés vivant dans le pays.

Le Liban a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Ces instruments protègent toute une série de droits humains, dont le droit de ne pas être



victime de discrimination ou de violences, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à l'accès à la justice. En vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Liban est spécifiquement tenu de garantir la protection des réfugiées contre des atteintes à leurs droits protégés par la Convention, comme les violences liées au genre, qu'elles soient le fait d'acteurs étatiques, de simples particuliers ou d'autres acteurs non étatiques.

### **Obligation pour la communauté internationale de fournir une aide**

La communauté internationale a l'obligation de coopérer et de fournir une aide humanitaire, notamment aux réfugiés. Chaque pays devrait participer à cette aide, au maximum de ses capacités. L'aide internationale inclut le soutien financier aux réfugiés ainsi que la réinstallation dans des pays tiers des réfugiés qui en ont le plus besoin.

### **Procédures de réinstallation des « femmes et filles en danger »**

Selon le HCR, les « femmes et filles en danger » sont toutes les femmes et les filles qui font face à des problèmes de sécurité liés à leur genre, et notamment aux violences sexuelles, qui sont considérées comme des actes de torture. Les problèmes de sécurité et les menaces sont aggravés par le fait d'être une femme. Ils requièrent donc une réponse spécifique.

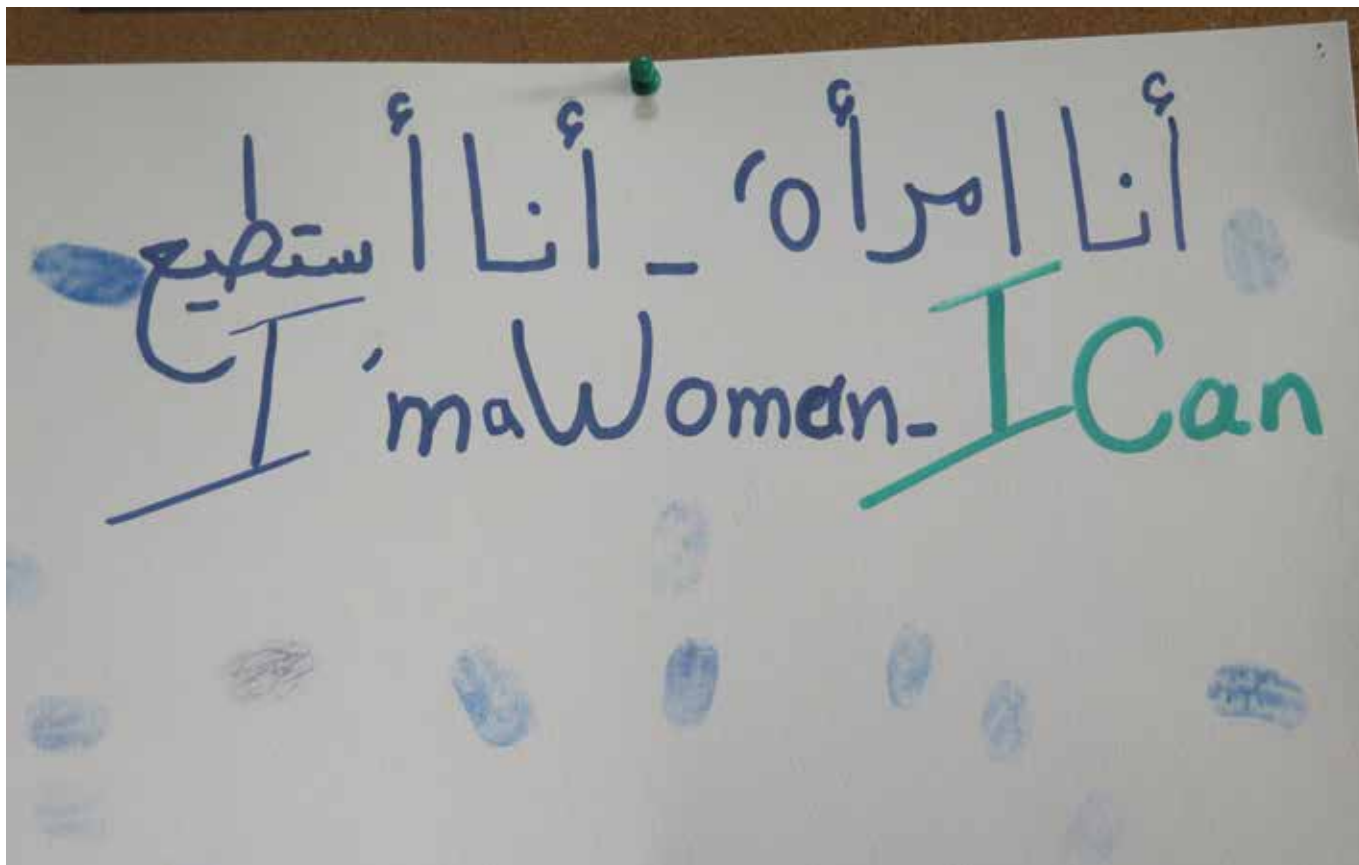
### **CONCLUSION**

Malgré la forte pression exercée sur les ressources et infrastructures libanaises en raison de l'accueil de plus d'un million de réfugiés venus de Syrie, les restrictions concernant les réfugiés introduites par le gouvernement restent injustifiées et conduisent à une augmentation des risques d'atteintes aux droits humains.

---

*Ci-dessus* : Plaine de la Békaa, camp de réfugiés syriens, Liban, octobre 2015.

*En haut à droite* : Une femme accroche du linge dans un camp de fortune pour réfugiés syriens à Barr Elias, dans la plaine de la Békaa, Liban, octobre 2015.



Affiche dans un centre pour réfugiées syriennes géré par une ONG, Liban, octobre 2015.

## RECOMMANDATIONS

### Au gouvernement libanais :

- Faire en sorte que tous les réfugiés venus de Syrie puissent renouveler leur permis de séjour au Liban jusqu'à ce que les conditions changent fondamentalement en Syrie et qu'ils puissent y retourner en toute sécurité. Dans cette optique, supprimer les obstacles au renouvellement du permis de séjour, notamment les frais de 200 dollars des États-Unis.

- Veiller à ce que toutes les femmes et les jeunes filles qui souhaitent signaler à la police des faits de violence, dont des atteintes liées au genre, soient accueillies dans un climat de sécurité et de confidentialité, quel que soit le statut de leur permis de séjour ou leur nationalité, et à ce que toutes les plaintes

relatives à de tels actes soient enregistrées et fassent l'objet d'une enquête efficace et impartiale dans les plus brefs délais.

- Veiller à ce que les réfugiées syriennes et les réfugiées palestiniennes venues de Syrie qui vivent au Liban sans leur mari puissent renouveler leur permis de séjour sans devoir produire une autorisation de leur mari ou prouver l'endroit où il se trouve.

**À la communauté internationale, dont le Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et ses États membres, les États-Unis, l'Australie, le Canada et tout pays en mesure d'apporter un soutien :**

- Augmenter sensiblement le nombre d'admissions à titre humanitaire et au titre

de la réinstallation accordées à des réfugiés venus de Syrie et vivant actuellement au Liban ou dans d'autres pays voisins, afin que les 10 % des réfugiés venant de Syrie que le HCR considère « les plus vulnérables » (soit environ 450 000 personnes) soient réinstallés avant la fin 2016. La réinstallation doit être proposée aussi bien aux réfugiés syriens qu'aux réfugiés palestiniens qui ont fui la Syrie.

- Garantir que les réfugiées dont le mari a été victime de disparition forcée ou qui ne disposent pas de document prouvant ce qui est arrivé à leur mari ou l'endroit où il se trouve ne soient pas désavantagées dans le processus de réinstallation pour cette raison.

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

AMNESTY.ORG

Amnesty International, Secrétariat International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume uni

Index : MDE 18/3551/2016, French, Mars 2016

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

